

Arrêté portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets du 13 décembre 2022 pour la création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Orne.

Le Directeur général de l'Agence
Régionale de santé de Normandie,

Le Président du Conseil
Départemental de l'Orne,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 et suivants ainsi que les articles R313-1 et suivants ;
- Le code de la santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4 ;
- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;
- La délibération du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Christophe DE BALORRE, en qualité de Président du Conseil Départemental de l'Orne;
- L'arrêté du 17 novembre 2022 fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet sous compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne ;
- L'avis d'appel à projets du 24 juin 2022 relatif à la création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Orne ;
- La décision du 23 mai 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

SUR PROPOSITIONS de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur des services du Département de l'Orne,

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Orne, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 13 décembre 2022 chargée d'examiner le projet de création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Orne:

Au titre des personnes qualifiées :

- Mme Aurore LIZOT, Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne
- Mme Audrey URVOY, Centre Ressources Autisme Calvados-Orne-Manche

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Mme Christine MOTTIN, Association Autisme Basse-Normandie

ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne et sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne :

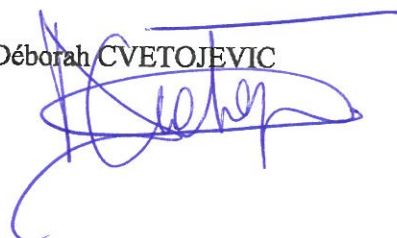
- D'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Président du Conseil départemental de l'Orne,
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur des services du Département de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie et de la Préfecture de l'Orne et sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne.

Fait à Caen, le **12 DEC. 2022**

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
La Directrice de l'autonomie,

Déborah CVETOJEVIC



Le Président
du Conseil Départemental de l'Orne
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Le Directeur général des services

Christophe de BALORRE

Gilles MORVAN

ANNEXE

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Conseil départemental de l'Orne ou son représentant,	1	Patrick RODHAIN Conseiller départemental du canton de Bretoncelles	Anick BRUNEAU Conseillère départementale du canton de Ceton
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant,	1	Directrice déléguée Départementale de l'Orne	Cadre de la délégation départementale de l'Orne
Conseil départemental de l'Orne			
Représentants du Conseil départemental de l'Orne	2	Donatienne CASTEL-CHAPELAIS Directrice du Pôle Solidarités	Cadre du Pôle Solidarités
		Directrice de l'autonomie	Cadre du Pôle Solidarités
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Cadre de la Direction de l'autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre de la Direction de l'autonomie
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	à désigner	à désigner
		Yves HERICOURT France Alzheimer	à désigner
		à désigner	à désigner
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Mireille WERNEER Autistes Citoyens	Florian AUFFRET Handichiens
		Thierry MATHIEU ADAPEI Orne	Cyrille LAUNAY Autisme Basse-Normandie
		Hervé BAGOT UNAFAM Orne	Jean-Marie DE JACQUELOT Fondation Normandie Générations

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Laurent VIVIER FHF	Thibault DUJOLS Mutualité Française
		Yvan CARTEL FEHAP	Ismael LACHHEB NEXEM